



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



Prise en compte de la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux



► **Un réseau d'expériences innovantes**
pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



Vous avez dit biodiversité ?

« La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce – *Homo sapiens* – qui constitue l'un des fils de ce tissu. »

Source : [Ministère de la transition écologique et solidaire](#)

Au sein du réseau BRUDED, plusieurs collectivités ont décidé d'inverser leur regard sur la nature : de passer d'une biodiversité « subie » à une biodiversité « choisie », faisant ainsi de la protection de la biodiversité une priorité et un atout pour leur attractivité. Au-delà de sa nécessité écologique, elles considèrent qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité répond également à des objectifs sociaux et économiques : qualité de vie pour les habitants, critère d'implantation des entreprises, source de matériaux de construction, d'énergie, d'emploi, ...

Ce document a pour objectif de présenter la manière dont la biodiversité a été abordée par les collectivités adhérentes au réseau BRUDED, à différentes échelles :

- Via des outils d'inventaire et de planification (trame verte et bleue dans les PLU, PLUi, SCoT, Atlas de la Biodiversité Communale),
- En prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les différents projets mis en œuvre : aménagements d'espaces publics, ZAC et lotissements, constructions...
- Par la gestion et l'entretien des espaces publics
- Par des engagements politiques forts et assumés...

Saint Lunaire et la CC du Val d'Ille-Aubigné mettent en œuvre une démarche globale

La commune de saint-Lunaire met en œuvre des actions tant au niveau de la planification que dans la gestion des espaces publics, des espaces naturels mais aussi en termes de communication et de participation des habitants.

Cf [Démarche de préservation, développement et valorisation de la biodiversité à Saint-Lunaire \(35\)](#)



De son côté, communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a été désignée « Meilleure Intercommunalité pour la biodiversité 2017 », pour son action de préservation et de restauration concrète de la trame verte et bleue sur son territoire. La collectivité a été récompensée pour l'ensemble de ses actions en faveur de la biodiversité menées depuis 2009 : schéma local de la trame verte et bleue, restauration du bocage, sensibilisation du grand public à la biodiversité, création de passages à faune, éco-construction d'équipements publics, requalification écologique de zone d'activité,...

Les outils d'inventaire et de planification

➤ SCoT / PLU / PLUi : la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

La loi « Grenelle II » définit la Trame verte et bleue et décline sa mise en œuvre à trois niveaux d'échelles et d'actions :

- Le niveau national, avec l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par l'Etat ;
- Le niveau régional, avec la co-élaboration par la Région et l'Etat du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Le niveau local, avec la prise en compte du SRCE par les documents de planification (SCoT, PLU et cartes communales...) et les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Selon les échelles de territoires, la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les documents réglementaires peut se traduire par différentes actions :

- Maintien de continuités écologiques
- Inventaire des zones humides
- Classement de haies
- Classement de zones naturelles
- Interdiction de planter certaines espèces (invasives) / incitations à planter des espèces locales
- Coefficient de perméabilité

Retrouvez le compte-rendu de la rencontre BRUDED « Trame verte et bleue : préserver les richesses naturelles de nos territoires » organisée le 21 octobre 2014 à Breteil ainsi que les projets présentés au cours de cet événement :

- [Compte-rendu de rencontre sur la Trame verte et bleue](#)
- [Schéma de trame verte et bleue sur le val d'Ille \(35\)](#)
- [Biodiversité à Breteil \(35\)](#)

➤ Les atlas communaux ou intercommunaux de la biodiversité et les inventaires

La démarche Atlas de la Biodiversité Communale, ou ABC, a été initiée par l'État en 2010. Elle a pour objectif d'aider les communes volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. Concrètement, pour une commune, développer son ABC c'est :

- Prendre conscience de l'importance de la biodiversité sur son territoire ;
- Améliorer la connaissance de cette biodiversité en réalisant des inventaires des milieux naturels, de la faune et de la flore qui existent sur son territoire ;
- Identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- Impliquer ses habitants dans cette dynamique ;
- Prendre en compte la biodiversité inventoriée dans la gestion de son territoire ;
- Définir des actions de restauration de la biodiversité

C'est donc une bonne entrée en matière pour travailler avec les communes sur 3 aspects : planification (PLU) / gestion / sensibilisation des agents et du public-

Au sein du réseau, trois communes se sont engagées dans cette démarche :

- [Atlas de la biodiversité communale à Plérin \(22\)](#) (réalisé par VivArmor Nature)
- [Atlas de la biodiversité à Guipel \(35\)](#)
- [Inventaire de la biodiversité communale à Malguenac \(56\)](#) (réalisé par Bretagne Vivante)

La biodiversité dans les projets d'aménagement

➤ L'aménagement de bourg

Plusieurs des actions suscitées peuvent également être mise en œuvre dans le cadre de projets d'aménagement de bourg, le patrimoine végétal contribuant ainsi à leur attractivité.

- Création de vergers communaux : ex de l'action de Cléguérec : [« un enfant un arbre »](#), ex. de Mordelles
- Travaux d'embellissement du bourg (voir ci-après)
- Haies indigènes, paillages, plantes couvre-sols dès la mise en place
- Installations de nichoirs :
 - o Ex : [Breteil : installation de nichoirs dans le bourg, protection des chauves-souris du clocher](#)
- Choix d'aménagement : murs en pierre sèche
- Chemins, accès...



Les murs en pierre sèches permettent le développement de plantes voire d'arbres ! - Plovan (29)



Fleurissement – embellissement du bourg à Riec (29)



Limiter les surfaces imperméabilisées au profit des plantations à Hédé-Bazouges (35)

Fleurissement des espaces publics et végétalisation des bords de murs

De nombreuses communes ont engagé des démarches de fleurissement des espaces publics avec plusieurs objectifs : une mise en valeur de la commune, un environnement attractif, la participation des habitants à l'embellissement des espaces publics...

C'est en effet une bonne entrée pour travailler sur 3 aspects :

- La gestion (linéaire à entretenir important) = économies financière
- L'implication des habitants
- Une vision positive de la nature et de la biodiversité.

Retrouvez les retours d'expériences des communes de [Monteneuf](#), [Guipel](#), [Arzon](#), [Hédé-Bazouges](#), [L'opération "Fleurir son pas de porte" à Préfailles \(44\)](#), le [Concours des maisons fleuries plus écologique à Messac \(35\)](#), ainsi que la fiche présentant le projet de [La Vraie Croix](#).

➤ Les lotissements et ZAC :

La manière dont est conçu l'aménagement et la rédaction des documents réglementaires (règlement de lotissement, cahiers des charges de cession de terrain...) peuvent directement impacter la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements. Une attention particulière peut être portée au :

- Plan du lotissement : l'aménagement prévu peut organiser une mini trame verte et bleue
 - ➔ Démarche paysagère qui calque le paysage, notamment végétal existant : ex de [Bazouges](#)
 - ➔ Démarche prenant en compte la biodiversité existante : ex de [La Chapelle-Thouarault](#)
 - ➔ Démarche prenant plus en compte la topographie existante
- Eau : Gestion de l'eau en surface : noues, matériaux au sol favorisant l'infiltration, coefficients d'imperméabilisation des parcelles à respecter (cf [Langouët](#), [Hédé-Bazouges](#), [La Chapelle-Thouarault](#), [Lauzach](#)...), autoriser les toits végétalisés...
- Type d'espèces plantées : ex : interdiction de planter certaines espèces (invasives) / incitations à planter des espèces locales (cf Langouët, Hédé-Bazouges, ...)
- Mise en place de vergers, de haies à petits-fruits : Langouët, Bazouges-sous-Hédé, Mordelles, La Chapelle-des-Fougeretz...
- La mise en place de jardins familiaux comme à [Breteil \(35\)](#), [Elven \(56\)](#) ou [Blain \(44\)](#) : outils de sensibilisation et de partage entre les habitants. Le règlement du jardin peut imposer certaines dispositions comme l'interdiction de recourir aux produits phytosanitaires.



Coulée verte de la ZAC de la Niche aux oiseaux - La Chapelle Thouarault (35)



Noue paysagère de gestion des eaux pluviales - Saint Coultiz (29)



Jardins familiaux - Plouguerneau (29)

L'éclairage public

Une attention particulière peut-être apportée à l'éclairage public source de pollution lumineuse et qui impacte la biodiversité : au-delà de l'impact sur les insectes, la pollution lumineuse perturbe également les poissons, mais aussi la reproduction des amphibiens, la migration des oiseaux désorientés par les halos lumineux ou la chasse des chiroptères (chouettes).

Des solutions existent pour réduire l'éclairage et optimiser l'éclairage existant en minimisant l'impact sur la biodiversité.

Retrouvez les retours de la rencontre organisée par BRUDED sur le sujet :

[Mutualisation d'expériences sur l'éclairage public](#)

[Rencontre éclairage public Daoulas 27.11.13](#)



Mât qui favorise l'éclairage du sol - Hédé-Bazouges (35)

➤ Les zones d'activités

Il est possible de repenser l'aménagement des zones d'activités en intégrant la biodiversité ; en démontre la démarche de [restructuration de la zone de la bourdonnais sur le Val d'Ille-Aubi / CCVIA](#)

A Beignon, le [parc d'activité du Chênot](#) est le 1^{er} parc labellisé « Qualiparc » en Bretagne. La réflexion a notamment porté sur la mise en valeur du patrimoine végétal : circulation uniquement sur un axe principal, obligation de stationner dans l'enceinte des entreprises pour préserver le réseau bocager...

La gestion des zones d'activité peut se faire – pour partie – en éco-pâturage.

➤ Les bâtiments : construction ou rénovation

La biodiversité est trop peu prise en compte dans les projets de constructions. Un certain nombre d'actions permettent pourtant une meilleure prise en compte de la biodiversité à différentes échelles :

- Démarche globale de développement durable intégrant la biodiversité à l'échelle des constructions :
 - o Ex : le collège de Lailé : [un futur collège exemplaire en matière de transition écologique](#)
- Au niveau du choix de matériaux plus favorable à la biodiversité :
 - o **En amont** : des matériaux naturels : paille, chanvre, bois : retrouvez des retours d'expérience sur la page de mutualisation BRUDED sur [les éco-matériaux dans la construction publique](#)
 - o **Sur place** :
 - Des matériaux qui permettent l'installation d'espèces : la terre, la pierre sèche, le bois, toiture végétalisée
 - La réalisation de nichoirs :
Ex : [Ercé-près-Liffré : installation de refuge à Chauve-souris](#)
- Végétalisation des façades
- Toitures végétalisées : ex de Guimaëc (29), de Mordelles (35), de Breteil (35)...
- Prise en compte d'espèces nichant, dans la conduite des travaux : ex de Briec (29)



Toiture végétalisée sur la mairie de Breteil (35)



Gabions près de la salle culturelle et sportive de Lailé (35)



Nichoir intégré au bâti à l'école de Saint-Médard-sur-Ille (35)

➤ Les zones de loisirs, les aires naturelles

La création et la valorisation des aires naturelles participent également à la préservation de la biodiversité. Cela peut se traduire par :

- La volonté des communes de transformer des espaces naturels en espaces de loisirs ou d'aménager des espaces naturels existants : pêche, balade, pique-nique...
- L'aménagement d'une partie qui permet un accueil « grand public », autre partie laissée plus naturelle
 - o Ex : [aménagement du domaine de l'étang à St Aubin du Cormier](#)
- La volonté de pédagogie des communes : panneaux informatifs, parcours pédagogiques, sentiers d'interprétation...
 - o Ex : Bazouges sous Hédé : aire de jeux en saule tressé



Aire de jeux naturelle à Breteil (35)



Aire de jeux en saules tressés à Hédé-Bazouges (35)



Les landes de Monteneuf (56) : espace remarquable de Bretagne

Zoom sur la démarche de Breteil : une aire de jeux naturelle en matériaux locaux :

En 2017, la commune de Breteil (35) aménage un jardin pour enfants réalisé en régie avec l'accompagnement d'une paysagiste. Au-delà de l'usage des ressources locales, la commune favorise la prise en compte de la biodiversité par la réouverture d'un ruisseau busé, la conservation des talus, la valorisation de la mare existante, la réalisation d'inventaires faune flore et la construction de nichoirs pour les insectes et les oiseaux.

[Voir la fiche sur le projet](#)

➤ La gestion des eaux usées en phyto-épuration

La phyto-épuration permet à la fois de traiter les eaux usées et de développer du végétal accueillant pour certaines espèces...

À [Bouvron \(44\)](#) : la station est équipée de filtres à roseaux, avec une saulaie d'infiltration permettant de ne rien rejeter en période d'étiage et de ne produire quasiment aucune boue sur le site.

À [Silfiac \(56\)](#) : une station de lagunage traite les eaux usées du bourg ; le site est entretenu avec moutons d'Ouessant.

Les communes de Saint-Sulpice-La-Forêt (35), Bieuzy-Les-Eaux (22), [Saint Médard-sur-Ille \(35\)](#) sont également engagées dans des démarches similaires.



Station équipée de filtres à roseaux, avec une saulaie d'infiltration à Bouvron (44)



L'eau passe par un filtre à apatite qui est une roche « basique » dont la fonction est de réguler le pH (Bouvron-44)



Les moutons d'Ouessant sont là pour entretenir le site

La gestion des espaces publics

➤ La gestion des espaces verts et des rues : gestion différenciée et zéro phyto

Au 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont pour obligation d'abandonner définitivement l'usage des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public ». Les cimetières et les terrains de foot ne sont pas en principe concernés par la Loi, sauf s'il s'agit d'un espace ouvert et multi-usages (terrain de foot qui accueillerait par exemple une fête communale) ou d'un espace de promenade.

Gestion différenciée des espaces verts, désherbage mécanique, thermique ou manuel, sensibilisation de la population à la biodiversité, évolution des pratiques des agents techniques municipaux, conception adaptée des espaces verts... Les enjeux liés à un entretien exempt de produits phytosanitaires des espaces verts par une collectivité sont nombreux !

Plusieurs communes au sein du réseau se sont engagées à bannir leur usage tant sur l'espace public que dans les cimetières : retrouvez les retours d'expériences du réseau ci-dessous :

- [Plourassette à Plouër-sur-Rance \(22\)](#)
- [Convention avec un centre de formation pour réaliser un plan de gestion différenciée à St-Sulpice la Forêt \(35\)](#)
- [L'entretien sans produits phytosanitaires des espaces communaux bouvronnais](#)
- [Loperhet \(29\) gère ses espaces verts en "zéro phyto"](#)
- [Cimetière zéro phyto à Saint-Aubin-du-Cormier \(35\)](#)
- [Cimetière zéro phyto à Plerguer \(35\)](#)

En janvier 2017, en Bretagne, 237 communes ont fait le choix de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics, dont 45 sont adhérentes à BRUDED : [Lauréats "Trophée zéro phyto" 2017](#)

BRUDED a organisé différentes rencontres portant sur la biodiversité, au cours desquelles les élus échangent sur leurs idées et leurs pratiques. Retrouvez les comptes-rendus des rencontres ci-dessous :

- [Retour sur la rencontre « comment zéro-phytez vous dans le Finistère ? » organisée à Loperhet \(29\)](#)
- [Rencontre « Gestion des espaces verts : comment associer/impliquer la population »](#)



Inventée par les services techniques, la Plourassette sert à entretenir les chemins stabilisés – Plouër-sur-Rance (22)



Cimetière « zéro phyto » à Saint Aubin du Cormier (35)



La commune de Guimaëc (29) est en « zéro phyto » depuis plusieurs années

➤ La gestion des espaces naturels protégés

[Plusieurs communes du réseau](#) (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Brennilis, Hillion, Groix, Argol, Monteneuf, Préfaïlles...) ont sur leurs territoires des espaces naturels reconnus et classés. Les réserves naturelles régionales ou nationales sont des outils de protection d'espaces naturels très forts gérés par des associations (ex : Bretagne Vivante) ou des collectivités.

Il existe d'autres outils de gestion d'espaces naturels pour lesquelles les collectivités ont une forte responsabilité : espaces naturels sensibles des Départements, espaces protégés du Conservatoire du littoral, réserves associatives. Les communes ont également en charge la gestion et/ou l'entretien des zones classées « Natura 2000 » sur leur territoire : elles travaillent avec les services de l'état et les chargés.e.s de mission « natura 2000 » pour en assurer la gestion avec des outils financiers régionaux, nationaux et/ou européens.

Des arrêtés préfectoraux pour protéger certaines espèces

Certaines communes abritent des espèces fragiles et menacées pour lesquels des arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont été pris afin d'assurer leur conservation. On dénombre cinq communes adhérentes au réseau BRUDED qui en font l'objet :

- Botmeur (29) : site de Menezioù Bonner
- Plouneour Menez (29) : landes
- Plobannalec-Lesconil (29) : Penn al Lann (renoncule à fleurs en boule)
- Loperec (29) : clocher de l'église abritant des chiroptères
- Saint-Malo-de-Phily (35) : carrière abritant des chiroptères

➤ La gestion des bords de route :

Les bords de route revêtent un intérêt écologique fort et jouent un rôle très important de « corridors écologiques » dans la circulation des espèces végétales et animales. Ainsi, la mise en place de fauches tardives peut favoriser le développement d'insectes, la floraison de certaines espèces (orchis...)

La Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné a mis en place le [fauchage tardif](#) sur son territoire.



Fauchage tardif – CCVIA (35)

➤ La gestion des haies bocagères : un plan de gestion pour régénérer et valoriser au mieux le bois de bocage

L'arbre et sa haie constituent un véritable intérêt pour la biodiversité : il peut procurer à la fois un abri, à manger, un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces et assure également des qualités écologiques (brise vent, rétention de l'eau...) et paysagères. Pour les préserver, il importe de leur donner une valorisation économique : valorisation en bois d'œuvre (la meilleure), utilisation des déchets de coupe en bois énergie. Cela nécessite de mettre en œuvre un plan de gestion, afin de régénérer la haie en permanence.

[Retrouvez la démarche de Breteil sur l'entretien des haies bocagères et la valorisation du bois de bocage en bois d'œuvre](#)

L'éco-pâturage : « des tondeuses à quatre pattes »

De nombreuses communes mettent en œuvre de l'éco-pâturage pour gérer les espaces naturels, réserves foncières ou bassins d'orages. Les atouts sont nombreux : moins de temps de gestion, limitation des déchets verts, des consommations d'essence, lieu de promenade... et un plus pour la biodiversité.

Cela peut être géré :

- directement par la commune : la commune est propriétaire d'animaux
- en convention avec un particulier ou un éleveur

Retrouvez des retours d'expériences, des exemples de convention et la mutualisation d'expérience de BRUDED sur « [L'animal au service de la collectivité](#) ».

Les engagements politiques pour la biodiversité

➤ La protection des abeilles

Les abeilles sont un maillon essentiel de la biodiversité : elles assurent la pollinisation (le transport de grains de pollen permettant de féconder les plantes) de très nombreuses cultures et arbres fruitiers. Aujourd'hui, 80 % des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs. Le lien entre abeilles et biodiversité est étroit : les abeilles créent de la biodiversité et en ont besoin pour vivre.

Ainsi, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans leurs choix d'aménagement, de gestion et d'entretien des espaces publics pour protéger les abeilles et favoriser leur développement. Pour exemple, la commune de Treffieux (44) a adopté en mars 2011 [une position de défense de l'abeille et de l'apiculture](#).

➤ Le refus de bois exotiques

De nombreux adhérents de BRUDED ont décidé de [refuser l'utilisation des bois exotiques](#) dans les aménagements et les constructions publiques. Leur motivation est double : favoriser le développement d'une filière bois d'œuvre locale et éviter la déforestation des forêts anciennes.

➤ Les engagements contre les OGM

Une trentaine de communes du réseau ont pris des [positions contre la culture d'OGM](#) en plein champ et/ou contre l'introduction d'aliments OGM ou provenant de filières OGM dans les cantines.

➤ Les conventions avec des associations de protection de l'environnement

La protection des espèces animales ou végétales peut également se faire via des conventions avec des associations à l'instar de [Breteil qui a signé une convention](#) « Refuge pour les chauves-souris » avec le Groupe Mamologique breton (GMB), mais aussi avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) tout comme la commune de la Vraie-Croix.

La Vraie-Croix : un travail de communication et d'implication des habitants

La commune de [La Vraie-Croix](#) travaille également sur une mise en valeur et une préservation de la biodiversité communale pour les 5 prochaines années à travers différentes actions : création du collectif graines & jardins, plantation d'un verger conservatoire partagé, convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ainsi que de nombreuses animations sur la biodiversité

CONTACT :

BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët
contact@bruded.org – www.bruded.org

BRUDED est soutenu par :

